



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du lundi 26 janvier 2026

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Christophe MICHEAU, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN, Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 26 janvier 2026

OBJET	SAGE : PRESENTATION ET MISE AU VOTE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DU SAGE LEON-TREGOR
ACTE	CS-2026-01-N05
RAPPORTEUR (S)	GUY PENNEC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du PETR du Pays de Morlaix,

Le 14 novembre 2024, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé son 12^e programme d'intervention, qui met l'accent sur une gouvernance locale renforcée pour mieux coordonner les acteurs et les actions. L'accompagnement financier des animations repose sur une feuille de route partagée définissant les missions, priorités, calendrier et modalités de suivi.

Cette feuille de route fixe la stratégie pluriannuelle de la CLE, en lien avec la structure porteuse, pour l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre du SAGE, ainsi que les actions annuelles éligibles aux aides de l'agence. Actualisable chaque année, elle vise à construire une vision commune pour la période 2026-2030, avec un programme opérationnel sur 2 à 3 ans.

Elle a pour objectifs de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE, d'améliorer l'efficacité des actions territoriales et de renforcer la cohérence entre les différents outils et démarches existants. Élaborée à partir d'octobre 2025, elle résulte d'un travail concerté entre l'Agence de l'Eau, la CLE, son Bureau et les partenaires techniques et financiers.

La feuille de route présentée pour avis en Commission Locale de l'Eau le 5 décembre 2025 a été votée à l'unanimité.

La CLE Léon-Trégor fera l'objet d'un renouvellement partiel suite aux élections municipales de mars 2026 et d'un renouvellement global en mai 2027 (dernier renouvellement en mai 2021). Afin de maintenir de la continuité tout en laissant aux futurs membres de la CLE la possibilité de revoir la feuille de route, il a été décidé de détailler les chantiers prioritaires sur la période 2026-2027 et de réétudier les priorités pour la période 2028-2030. Suite aux renouvellements de la CLE, des temps d'information seront proposés aux membres de la CLE sur les différentes thématiques traitées par la CLE. En parallèle la cellule d'animation du SAGE relayera aux membres les formations organisées par l'Association des Présidents de Commission Locale de l'Eau de Bretagne (APPCB).

LES MISSIONS PRIORITAIRES ASSUREES PAR LE SAGE LEON TREGOR PORTERONT :

▪ Sur le volet des algues vertes en baie de Morlaix, en lien avec la disposition n°32 « Mieux connaître et lutter contre les échouages d'algues vertes sur vasières ».

En 2026-2027, la CLE poursuivra son rôle d'instance de concertation et de partage d'informations en lien avec la thématique. Elle veillera à la diffusion de connaissances scientifiques et viendra en soutien aux projets visant à l'amélioration des enjeux sanitaires, économiques et environnementaux.

Afin d'élargir la participation à l'ensemble des parties-prenantes, un comité de baie rattaché à la CLE sera créé. Son objectif sera de veiller au partage d'information entre les acteurs, à la diffusion des connaissances scientifiques et à la nécessaire concertation autour de la création de nouveaux projets (curatifs, sanitaires, suivis, ...). Ce comité se réunira à minima deux fois par an.

▪ Sur le volet quantitatif, en lien avec la disposition n°61 « Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables »

Suite à la sécheresse de 2022, le SAGE Léon-Trégor sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau, a piloté un accord de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation à l'échelle de son territoire pour la période 2023-2024.

Ce programme d'un montant de 10,5 M€ comprenait l'embauche d'une chargée de mission quantitatif hydro économie. Un de ses missions a été de réaliser en régie le volet Usages de l'étude H.M.U.C (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat).

En 2025, une démarche interSAGE incluant les SAGE Léon-Trégor, Elorn et Bas-Léon a été initié pour un portage commun d'une étude sur le volet Hydrologie. L'étude sera menée sous la forme d'un groupement de commande et démarra en 2026.

En parallèle de cette prestation, la CLE souhaite le Oldémarrage du volet Milieux en régie dès 2026. Une fois les quatre volets de l'étude terminés et la stratégie de gestion de la ressource validée, la CLE étudiera l'opportunité de la révision du PAGD et du Règlement du SAGE.

▪ Sur le volet accompagnement des producteurs sous serres, en lien avec les dispositions n°21 « Mieux connaître et gérer les rejets issus des serres », n°24 « Accompagner la mutation des exploitations agricoles vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement », n°31 « Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action de réduction des flux d'azote sur les bassins de l'Horn-Guillec et du Douron »

Une charte portant sur la gestion des eaux de purge lie le SAGE Léon-Trégor, le Syndicat Mixte de l'Horn et les organisations de producteurs SICA et SAVEOL.

Celle-ci comprend pour les exploitants sous serre du bassin-versant Horn-Guillec, la nécessité de réaliser :

- Une analyse de la qualité des eaux de purge avant épandage
- Un reliquat d'azote sur la parcelle d'accueil de l'épandage (avant et après épandage)
- La recherche par le Syndicat Mixte de l'Horn et le SAGE, de solutions d'épandage pour les exploitants ne possédant pas le foncier pour le faire

En 2026-2027, la CLE poursuivra son travail de coordination sur la thématique et s'assurera de la bonne mise en œuvre de la charte. Chaque année un bilan du suivi qualité de l'eau et de l'accompagnement technique apporté par le SMH et le SAGE sera présenté en CLE.

En parallèle la CLE incitera au déploiement de la charte sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

▪ Sur le volet carénage, en lien avec les dispositions n°29 « Mettre en place une stratégie de l'offre de carénage », n°28 « Sensibiliser les usagers du littoral et de la mer »

Courant 2024 la CLE a initié une étude technique et stratégique pour le développement de l'offre de carénage à l'échelle du territoire du SAGE. Cette étude sera présentée devant les élus intercommunaux début 2026. Une fois cette étape réalisée, la CLE s'assurera que la stratégie décrite dans le cadre de l'étude soit mise en œuvre. Cela se traduira par des points d'étapes réguliers en séance plénière de CLE. En parallèle, la CLE accompagnera et expliquera le projet de déploiement de la démarche de certification « carénage propre » encadrée par un arrêté préfectoral.

▪ Sur le volet qualité des eaux littorales, en lien avec la disposition n°30 « Réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchyliques, de pêche à pied professionnelle et de loisirs »

La CLE poursuivra le pilotage de l'étude du profil de vulnérabilité des eaux littorales Léon-Trégor portant sur la microbiologie, les micropolluants et les microplastiques.

Des points d'étapes réguliers seront organisés en séance plénière de CLE.

▪ Sur le volet érosion des sols, en lien avec la disposition n°23 « Lutter contre l'érosion des sols »

La CLE soutiendra toute action ou démarche expérimentale visant à lutter contre l'érosion des sols.

Budget prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030
Cellule SAGE	170 000 €	147 500 €	116 000 €	107 000 €	107 000 €
Coordination - animation 1,5 ETP	83 500	83 500	83 500	83 500	83 500
Assistance administrative 0,5 ETP	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500
Chargée de mission quantitatif (Usages et Milieux en régie) 1 ETP *	45 000	22 500			
Médiation littoral (FEAMPA) 0,5 ETP **	18 000	18 000	9 000		
Communication	17 500€	16 000 €	17 000 €	16 000 €	17 000 €
Supports et actions de communication qualité, quantité d'eau, milieux littoraux	7 500	9 000	9 000	9 000	9 000
Fête de l'eau (Eau Fête!) : conférence et ateliers	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Impression tableau de bord	1 000		1 000		1 000
Création d'une maquette sur la relation eau et Massif armoricain	2 000				
Formation élus et membres de CLE	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Etudes	99 500 €	44 500 €	34 500 €	94 500 €	94 500 €
Etude Hydrologie mutualisé SAGEs Léon-Trégor, Bas-Léon et Elorn	50 000	10 000			
Etude Algues vertes	40 000				
Suivis algues vertes baie de Morlaix		5 000	5 000	5 000	5 000
Suivis ponctuels qualité de l'eau	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Prestation géomatique avec An Dour	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500
Etude divers		20 000	20 000		
Révision partielle du SAGE				80 000	80 000

Prestation d'accompagnement à la définition de la stratégie. Montant prévisionnel à préciser.

Prestation pour évaluation environnementale PAGD et Règlement). Montant prévisionnel à préciser

* Non validé à ce jour, démarche en construction avec les partenaires techniques et financiers et les élus/membres CLE

** Non validé à ce jour, démarche en construction avec les partenaires techniques et financiers et les élus/membres

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Pris connaissance de la proposition des membres du Bureau ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la feuille de route 2026-2030 et le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Président à modifier le plan de financement si besoin.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de crédits auprès de :
 - o L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - o La Région Bretagne
 - o Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la demande de subvention de crédits.

Présents	12
Pouvoir	00
Votants	12
Pour	12
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 26 janvier 2026

Le Président
Henri BILLON

